

Le mot du président de la commission voyages et sorties culturelles.

Nous espérons tous que l'année prochaine nous permettra de réaliser les voyages et les sorties qui n'ont pas pu se dérouler en 2020, en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Tous les voyages ont fait l'objet de résolutions auprès des tours opérateurs, conformément à l'ordonnance gouvernementale N° 2020-315 du 25 mars 2020, ce qui a permis de les reporter au calendrier de 2021 en conservant le programme et les dispositions contractuelles négociées. En outre, les sorties pour lesquelles un acompte avait été versé sont également repositionnées en 2021.

En raison du report de dates, nous invitons les adhérents qui étaient inscrits aux voyages et sorties concernées de bien vouloir confirmer leur inscription au responsable désigné. Parallèlement, il a été décidé d'ouvrir à l'ensemble des adhérents la possibilité de s'inscrire aux voyages et sorties reportés, pour ceux qui ne l'avaient pas fait, ou ceux qui sont nouvellement adhérents. C'est pourquoi un texte d'explications s'adresse à l'ensemble des fiches relatives à chaque activité différée. Lisez-le attentivement afin de cocher les cases qui correspondent à vos situation et intention.

Face à l'incertitude sur une amélioration de la situation sanitaire au premier trimestre 2021, celui-ci est exempt de toute activité en dehors des marches.

Le calendrier 2021 restera ouvert à toutes modifications (ajouts ou suppressions) pour tenir compte des recommandations des autorités publiques.

Sachez, comme cela a été fait au cours de cette année, que nous veillerons à ne vous faire prendre aucun risque à la pratique de toutes les activités proposées.

Amitiés,

Philippe BRONNE